



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 décembre 2021

Date de convocation : 23/11/2021

Etaient présents : Cyril POINTUD, Christelle CUNIS, Clément VAROQUIER, Yann DUVERDIER, Audrey SIMONET, Olivier MONTAGNAC, Jérôme ROUYER, Delphine HOYET, Emeline APPERT, Houssni JANAH, Jean-Luc HANCZYK

Excusés : Flavie BASTOS-HANCZYK donne pouvoir à Jean-Luc HANCZYK, Fanny BERTHELLEMY donne pouvoir à Cyril POINTUD, Jérémie BONNET donne pouvoir à Jérôme ROUYER

Absent : Guy MERAT

Approbation du compte rendu du 8 novembre 2021

Le compte rendu est approuvé.

Délibération autorisant le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la FEADER pour l'appel à projet : Aménagement de terrain rue de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement du terrain rue de la Mairie peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès des services de la FEADER, tout en sachant que celui-ci pourrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Pour profiter de cette aide financière, Monsieur le Maire informe qu'un premier dossier pour consultation et analyse a été transmis aux services concernés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents :

- Approuvent le projet
- Approuvent le plan de financement
- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER pour l'appel à projet d'aménagement du terrain rue de la Mairie
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Délibération concernant l'adhésion à la mission R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données) du CDG 51

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la Commune de Saint Etienne Au Temple, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la Commune de Saint Etienne Au Temple pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information /sensibilisation
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires
- L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- L'accompagnement en cas de violation de données
- Le relais auprès de la CNIL
- La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la Commune de Saint Etienne Au Temple au titre de l'exercice 2022 est de 100 €.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

* d'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne,

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents

Préparation du repas des Aînés

Depuis plusieurs années, le repas des Aînés est traditionnellement organisé fin février/début mars, en partenariat avec les communes de Dampierre au Temple et Saint Hilaire au Temple.

Malheureusement, en début d'année 2021, celui-ci n'a pas pu avoir lieu, compte tenu des mesures sanitaires applicables liées à l'épidémie de Covid-19 et avait été remplacé par la distribution de paniers gourmands aux personnes âgées de 65 ans et plus.

En ce qui concerne l'année 2022, les organisateurs et bénévoles œuvrant habituellement pour le bon déroulement de ce moment convivial, très apprécié par les participants, réfléchissent éventuellement à un report de date dans l'année, ou à d'autres alternatives.

Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe les membres présents, des dates des futurs scrutins électoraux, à savoir :

-  10 et 24 avril 2022 : Elections Présidentielles
-  12 et 19 juin 2022 : Elections Législatives

Pour la tenue des permanences du bureau de vote concernant les élections présidentielles, Monsieur le Maire fait circuler un tableau avec plages horaires d'une durée de 2 heures, sur lequel les membres présents peuvent d'ores et déjà s'inscrire.

La Préfecture nous fait part également des dates des commissions de contrôle de notre liste électorale, qui s'effectueront entre le jeudi 17 et dimanche 20 mars 2022 pour les élections présidentielles, et entre le jeudi 19 mai et dimanche 22 mai 2022 pour les élections législatives.

La commission de contrôle de la Commune de Saint Etienne Au Temple, est composée comme suit :

- Conseiller municipal : Jean-Luc HANCZYK
- Délégué de l'administration : Romuald APPERT
- Délégué du Tribunal Judiciaire : Emmanuel BONAFIOUS

Monsieur Jean-Luc HANCZYK est donc chargé d'émettre les convocations aux personnes siégeant à cette commission, entre les délais fixés par la Préfecture.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Planification des réunions de conseils municipaux pour l'année 2022

- Lundi 3 janvier 2022
- Lundi 31 janvier 2022
- Lundi 7 mars 2022 (Vote du budget)
- Lundi 4 avril 2022
- Lundi 2 mai 2022
- Lundi 20 juin 2022
- Lundi 5 septembre 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

Retour sur la soirée du « Beaujolais nouveau »

La soirée « Beaujolais nouveau » s'est déroulée vendredi 19 novembre 2021 au sein de notre Salle des Fêtes. De nombreux habitants ont répondu présents à cette manifestation qui a remporté un vif succès dans une ambiance très chaleureuse.

Vœux du Maire 2022

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des Vœux prévue initialement le vendredi 7 janvier 2022 à 18 h 30 n'aura pas lieu, compte tenu de l'incertitude de l'évolution et des prescriptions sanitaires liés à l'épidémie de la Covid 19.

FIN DE SEANCE A 23 H 40

Le Maire

Cyril POINTUD

